



Juge et garde de mon enfant

Par **azerty_11**, le **27/02/2015** à **12:17**

Bonjour,

J'ai une fille qui aura bientôt 2ans. Je vivais en concubinage avec son père. Quand notre fille avait 2 mois, il nous a quitté, sachant que je n'avais pas de travail. J'ai vraiment vécu un enfer pour remonter la pente.

Avant sa naissance, il était alcoolique et violent. J'ai dû déposer 2 mains courantes, et fait appel à la police après l'accouchement pour violence conjugale, ayant ma fille dans mes bras, alors que notre fille avait à peine 2 mois. Je n'ai pu faire que 2 mains courantes car j'avais tellement peur avant cela.

Après, il a commencé à venir de temps en temps pour la voir, mais il ne participe vraiment pas à son éducation, et encore moins faire des achats pour se nourrir. Il n'allait qu'au magasin pour faire des courses, mais uniquement pour le jour de sa visite, pour qu'il puisse aussi manger.

Nous avons réglé cela de manière amiable, erreur à ne pas faire. Maintenant, il me menace d'aller au commissariat pour porter plainte, en disant que je l'empêche de voir sa fille, alors que depuis le début, je fais tout pour qu'il la voit, pour le bien être de notre fille. Et cela arrive surtout quand je vais passer le week-end chez mes parents.

La seule fois où il l'a emmené chez le médecin, c'est pour récupérer un justificatif de présence pour son dossier de demande de carte de 10ans (qu'il n'a toujours pas). Il m'a même forcé à écrire une lettre pour attester qu'il participait à l'éducation de sa fille. J'avais tellement peur de ce qu'il pouvait nous faire à moi et à ma fille.

Et maintenant, à la moindre chose, il me parle d'aller chez le juge pour demander à garder sa

filles 15 jours par mois. Je suis d'accord qu'il la voit quand il le souhaite, mais ma fille vit près de moi depuis sa naissance, et je ne souhaite pas désorganiser son bien-être actuel.

Est-il possible que le juge accorde une garde partagée à 50% ?

Je souhaite la garde exclusive, et notre fille n'a jamais mis les pieds chez lui. Il l'a toujours vue soit à la maison, soit dehors.

J'ai un contrat actuel avec une assistance maternelle agréée, dont le père est autorisé à venir la chercher, et là j'ai vraiment peur qu'il décide de me prendre notre fille, et de l'emmener chez lui.

En a-t-il le droit ?

Lundi, je compte faire une requête urgente auprès du Tribunal de Grande Instance. Mais j'ai peur qu'entre temps, il décide de la récupérer chez la nourrice.

Suis-je autorisé à indiquer à la nourrice de ne pas lui laisser notre fille en mon absence, car je suis son unique employeur, comme le contrat n'est signé qu'entre moi et la nourrice.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **27/02/2015 à 12:31**

Bonjour, il faut saisir le juge pour fixer la résidence de l'enfant, la pension, les visites.... pour l'instant vous avez tous les deux les mêmes droits sur l'enfant, vous pouvez refuser qu'il la voit sans vous et il peut l'emmener et refuser de vous la rendre. Vous pouvez demander à la nourrice de ne pas lui remettre l'enfant, cordialement

Par **azerty_11**, le **27/02/2015 à 14:01**

Bonjour,

Merci pour votre réponse cocotte1003.

Lorsque vous dites que je peux demander à la nourrice de ne pas lui remettre l'enfant, ne pensez-vous pas que cela risque de se retourner contre moi devant le juge ?

Car je souhaite la garde exclusive, et qu'il ait un droit de visite.

Par **cocotte1003**, le **27/02/2015 à 14:19**

Non, , mais n'hésitez pas à démontrer au juge que le père voit l'enfant par exemple avec des attestations, des photos..., cordialement

Par **azerty_11**, le **27/02/2015** à **14:38**

Et bien les photos ne manquent pas du tout, car il en fait tout le temps avec notre fille. Je dois en avoir presque 1000 !

Par contre, pour la requête auprès du Tribunal de Grande Instance que je compte faire, j'ai besoin de son certificat de naissance. J'en ai un mais qui date de plus d'un an. Je ne sais pas s'il sera valable, comme il est de nationalité afghane et vu la situation actuelle en Afghanistan.

Qu'en pensez-vous?

Merci